



# Gestion de l'urgence en milieu équestre



#### **OBJECTIFS**

A l'issue de la formation les apprenants seront capables de réguler leur stress et la surcharge émotionnelle en utilisant l'outil adapté afin de gérer une situation d'urgence avec plus d'efficience.

### PRÉ-REQUIS

Aucune compétence particulière, Avoir une **licence fédérale valide**, Être dirigeant ou enseignant de la filière équestre.

# MÉTHODE PÉDAGOGIQUE MOBILISÉE

Cette formation alterne apports théoriques, réflexions, analyses et mise en pratique.

# MODALITÉS D'ÉVALUATION et SUIVI

Évaluation continue des acquis au cours de la formation par le biais d'échanges et de questions/réponses. Attestation de fin de formation Évaluation de la satisfaction par un questionnaire

7 heures de formation, sur 1 journée.

#### **INTERVENANT**

# Benjamin BASELLI Instructeur de secourisme Sous officier de Sapeurs-Pompiers Professionnels & Ingénieur pédagogique



Mardi 13 juin 2023, EPLEFPA d' Yssingeaux (43) OU Lundi 19 juin 2023, Centre équestre les 4 fers, Saint Marcellin (38)







#### LIEUX et DATEX DE FORMATION

Date	Lieu	Coordonnées
Mardi 13 juin 2023	EPLEFPA Yssingeaux (43)	BP 41, 50 impasse les épicéas 43200 YSSINGEAUX
Lundi 19 juin 2023	Centre Equestre les 4 fers https://www.les4fers.fr/	7 chemin communal 38160 Saint-Marcellin



#### **CONTENU – PROGRAMME DE FORMATION**

#### Contenus:

#### 1. Présentation du concept de la gestion de l'urgence en milieu Équestre /

**Encadrement Professionnels.** 

Question à la cantonade : Situations vécues, peurs, angoisses

Activité post it/ Présentation méthode

#### 2. Contextualisation professionnelle

Carousel des pratiques et problématiques

#### 3.Stress aigüe et physiologie

Notions élémentaires

Ce que nous apprends les neurosciences

#### 4. Gestion de l'Urgence et de l'émotion

Mise en situation professionnelle

Approche par les compétences

#### 5. Mises en situations professionnelles

Par thématiques et situations Avec régulations des pratiques

#### 6. Régulations des pratiques

Co construction des apprentissages

**HANDICAP** 

Contactez le référent Handicap du CFA

formation.ara@cre.ffe.com

06 29 96 06 06

Plus d'informations sur notre site internet

www.centredeformation-creara.com

Indicateurs de satisfaction à venir 1ere session en juin 2023

# MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DÉLAIS D'ACCÈS

Compléter le formulaire d'inscription en ligne :

# Le 13 juin à Yssingeaux (43) S'inscrire

# Le 19 juin à St Marcellin (38) S'inscrire

Nombre de places : 8 mini, 10 maxi

Signature d'une convention de formation

Délai d'inscription : 4 jours avant le début de la formation

#### **TARIFS**

De 175 à 210 euros € net de taxe pour les 7heures de formation (Hors frais d'hébergement et de restauration)

Financements possibles auprès de Fonds de la Formation Professionnelle :

- VIVEA pour les dirigeants et conjoints collaborateurs 210 euros (100% pris en charge),
- OCAPIAT pour les salariés 175 euros (pris en charge à hauteur de 45% : des frais de formation + frais salariaux base 12 euros/heure, soit (175\*0,45)+(12\*7\*0,45)=78,75+37,80 = 116,55 euros, soit un reste à charge de 58,45 euros.
- A compter du 1<sup>er</sup>/01/2023, la demande de prise en charge doit être déposée AVANT le début de la formation sur votre espace OCAPIAT.
- AGEFICE/ FIFPL: Pour les indépendants, 175 euros, possibilités de financement selon votre contribution CFP. (Contribution Formation Professionnelle).
   Demande de prise en charge à transmettre à AGEFICE 15 jours avant le début de la formation ET 10 jours pour le FIFPL.
- Autres financements : envoyer une demande à formation.ara@cre.fe.com



**CONTACT** 

#### Corinne BARES

Tel: 06.29.96.06.06 Mail formation.ara@cre.ffe.com

Centre de formation (CFA-CFC)

Comité Régional d'Equitation A-RA

Maison Régionale des Sports, 68 avenue Tony Garnier CS 21001 69304 Lyon cedex 07

Numéro UAI : 0 0114 60 G / Numéro Siret : 833 648 496 000 28

OF enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 84010220101

auprès du préfet de région Auvergne Rhône Alpes, cette déclaration ne vaut pas agrément de l'État.